

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2014

Séance du 17 novembre 2014

CG20141117_41
id. 1321

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET D'AMÉNAGEMENT DE LA
GARONNE (SMEAG)
ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS**

Membre du SMEAG, le conseil général de Tarn-et-Garonne a été sollicité afin d'approuver les nouveaux statuts sur lesquels le comité syndical s'est prononcé favorablement le 2 juillet 2014. En effet, pour être effective, la modification des statuts doit être approuvée par les deux tiers au moins des membres composant le syndicat.

I - Éléments de contexte

Créé en 1983, le SMEAG comprend 6 membres : quatre conseils généraux (31, 82, 47, 33) et deux conseils régionaux (Aquitaine et Midi-Pyrénées.)

La révision des statuts qui est proposée résulte de l'évolution du contexte d'intervention du SMEAG. Ainsi, il s'agit principalement d'ouvrir la possibilité d'intégrer de nouveaux membres et de préciser les missions du syndicat.

Le travail de rédaction des nouveaux statuts s'est fait en partenariat étroit avec les membres du syndicat. Parallèlement, Monsieur le Président du SMEAG a engagé des négociations avec un certain nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, susceptibles de devenir membres du syndicat.

II - Les évolutions essentielles prévues par les statuts

Compte tenu, d'une part, du résultat des dernières élections municipales et, d'autre part, des incertitudes pesant sur les compétences des collectivités et des EPCI dans le cadre de la réforme territoriale, les membres du SMEAG ont souhaité adopter une procédure en deux étapes pour la révision des statuts afin de ne pas trop la retarder.

Il a ainsi été proposé dans un premier temps de modifier les statuts sans prévoir l'adhésion de nouveaux membres.

Les modifications portent principalement sur :

- une clarification des compétences et de la clé de financement au niveau des interventions opérationnelles pour le compte de collectivités adhérentes ou de tiers,
- le vote à la majorité des 2/3 de toutes les décisions majeures. Seule la modification des statuts y était soumise jusqu'à présent,
- le principe de l'adhésion de nouveaux membres,
- le principe d'un pacte financier pluriannuel accolé à un plan d'actions.

Je vous propose de délibérer favorablement sur la nouvelle version des statuts ci-jointe, sachant qu'elle reprend globalement les propositions que nous avons faites dans le cadre de son élaboration.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité syndical du 2 juillet 2014 se prononçant favorablement sur les nouveaux statuts,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la nouvelle version des statuts telle que présentée, sachant qu'elle reprend globalement les propositions que faites dans le cadre de son élaboration ;
- Souhaite toutefois que soient réunies les conditions permettant l'adhésion de nouveaux membres, dispositions tout à fait cohérentes avec les orientations de la réforme territoriale, et réaffirme la nécessité de fonctionner sur la base de programmes pluriannuels d'intervention, assortis de plans de financement, pour une meilleure visibilité des interventions à venir.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET